

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE A COLOMBIE-BRITANNIQUE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RECOMMANDATION**

Date : 25 avril 2020

À : Conseil d'administration

De : Directeur général

Sujet : Amendement au congé du printemps calendrier scolaire 2020-2021

---

***MISE EN SITUATION :***

Le processus de création des calendriers scolaires 2020-2021 a fait l'objet de discussion et de l'approbation du Conseil d'administration en la résolution P-2027-02-2020 le 1<sup>er</sup> février courant.

Afin de coordonner le calendrier avec le conseil scolaire anglophone local, l'APÉ des huit (8) écoles énumérées ci-dessous présente une demande d'amendement, soit de reculer le congé du printemps du 22 mars au 2 avril 2021 (le 2 avril étant congé férié - Vendredi Saint - cette journée sera reprise dans l'année).

Les lettres présentées par les APÉs se retrouvent en annexe.

- Au-cœur-de-l'île
- Côte-du-soleil
- des Glaciers
- des Sept-sommets
- La Passerelle
- La Vallée
- Les Aiglons
- Mer-et-montagne

Trois (3) écoles secondaires hétérogènes adopteront le calendrier établi par le conseil scolaire anglophone local:

- Secondaire Brooks (option 4 – 22 mars au 2 avril 2021)
- Secondaire Carihi (option 4 – 22 mars au 2 avril 2021)
- Secondaire de Revelstoke (option 4 – 22 mars au 2 avril 2021)

***RECOMMANDATION :***

Que le Conseil d'administration approuve l'amendement demandé par les APÉs concernant le congé du printemps des écoles ci-haut énumérées, tel que présenté.

p.j. Lettres des APÉs